



PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

Séance du Vendredi 21 Mai 2021

à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 14 Mai 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Adhésion à l'Association des Maires Ruraux des Vosges
2. Subvention 2021 aux associations
3. Société SPL-Xdemat – Répartition du capital social
4. Communauté de Communes des Hautes-Vosges – Prise de compétence « mobilité »
5. Projet d'acquisition d'une partie d'un local industriel
6. Admissions en non-valeur Budget Commune 2021

Sont présents : BARETH Lydie, BERNAGE Michel, COLLIN Stéphane, GROSJEAN Claude, GUYOT Régine, JACQUEMIN-COLIN Sylvie, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, SOMARÉ Christelle, STACH René, THOMAS Frédéric, VOIRIN Julien.

Procurations : BLAISE Martine (à JACQUEMIN-COLIN Sylvie), BONNE Martine (à VOIRIN Julien), DAESCHLER Laetitia (à COLLIN Stéphane), DURIEZ Frédéric (à MOUROT Corinne), HABY Laurent (à PERRIN Eric), MARCHAL Sophie (à THOMAS Frédéric), MAURICE David (à THOMAS Frédéric), PERRIN Christine (à STACH René), ROUSSEL Elisabeth (à GUYOT Régine).

Sont excusés : CUNY Cyril, JACOB Christophe, LAURENT Etienne, VINCENT Marie-Christine.

Sont absents : BATOZ Antoine, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 12 – le quorum est atteint
Procurations : 9
Nombre de votants : 21

Madame Lydie BARETH est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 9 Avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n°20210521-061 Finances locales – Contributions budgétaires (7.6)
Adhésion à l'Association des Maires Ruraux des Vosges

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adhésion, pour l'année 2021, à l'Association des Maires Ruraux des Vosges, présidée par Michel FOURNIER, et dont le siège se situe à LES VOIVRES.

Cette association vise à faire progresser la cause des communes, des élus et de la ruralité et elle permet de bénéficier de services.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux des Vosges pour l'année 2021, le montant de l'adhésion étant de 50 € (part départementale pour les communes de 500 habitants et plus) auquel s'ajoute 75 € (part nationale),

- **Dit** que les crédits sont suffisants à l'article 6281 du Budget Primitif 2021 de la Commune.

Arrivée de Monsieur Cyril CUNY à 18 h 55

Arrivée de Madame Christine PERRIN à 19 h 10

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	14 – le quorum est atteint
Procurations :	8
Nombre de votants :	22

n°20210521-062 Finances locales – Subventions (7.5)
Subvention 2021 aux associations

Madame Corinne MOUROT, Adjointe, ne prend pas part au vote.

Suite à la réunion du 16 Avril 2021 présidée par Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour,

- **Décide** d'allouer une subvention à différentes associations pour l'année 2021 comme suit :

- | | |
|-----------------------|---|
| - ADEMAT Remiremont : | 20 € |
| - AFM téléthon : | 500 € (actions Don du Sang lors de la St Nicolas) |

- Association Française des Sclérosés En Plaques : 150 €
- Association des Parents d'élèves prêt de chapiteaux et autres matériels logistiques pour les manifestations organisées par l'association
- Donnons des Elles : 500 €
- Football club de Granges : 6 000 €
- Basket : 5 000 €
- Granges Rando : gratuité des photocopies
- Groupe de Secours Catastrophe Français (pompiers) : 200 €
- L'Azmontaine : 1 000 €
- Les Doigts de Fées : 500 €
- Le pied à l'étrier 500 € (+ donation 2 ordinateurs portables des écoles)
- Medic'arts : 300 €
- Œuvre National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre 100 €
- Prévention routière : 100 €
- RÉSOLFA (Réseau Solidarité Familles) : mise à disposition cuisine de la salle des fêtes pour les ateliers et camion pour le ramassage des papiers
- Tennis Club : 4 000 €
- Vosges FM : 2 410.80 € (Décision de la Commission Communication. Cela permet de diffuser nos manifestations)
- Octobre Rose : 150 € (dépiçage et recherche pour le cancer du sein ; cette somme sera versée dans le cadre de l'organisation, par la Commune, d'une marche gourmande le 3 Octobre 2021).

- **Refuse** d'allouer une subvention aux associations suivantes :

- Espérance de Bruyères
- Judo Club de Bruyères
- Pil88
- Tendance Africaine

n°20210521-063 Finances locales – Divers (7.10)
Société SPL-Xdemat-Répartition du capital social

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition, détaillée dans la liste des actionnaires, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification pourtant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de notre Commune à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48% du capital social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,

conformément à la liste des actionnaires,

- **Donne pouvoir** à Monsieur Frédéric DURIEZ, représentant de la Commune, à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

n°20210521-064 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)

Communauté de Communes des Hautes Vosges –Prise de compétence « mobilité »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en séance du 24 février 2021, le Conseil Communautaire a décidé de prendre la compétence « mobilité ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent se prononcer sur ce transfert de compétence dans un délai de 3 mois à compter de sa notification.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce favorablement** à la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de Communes des Hautes Vosges, à effet au 1^{er} juillet 2021.

n°20210521-065 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Projet d'acquisition d'une partie d'un local industriel

Madame Martine BLAISE, qui a donné procuration, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition d'une partie d'un local industriel d'une superficie de 472 m², appartenant à la SCI ACA sise 156 rue Marie-Joséphine Walter à GRANGES-AUMONTZEY, jouxtant les ateliers municipaux.

Cette cellule permettrait le stockage de matériels volumineux et divers.

Le propriétaire actuel demande un prix de 40 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié, la taxe foncière proratisée en fonction de la date de la vente et une quote-part de copropriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

- **Est favorable** à l'acquisition de la cellule industrielle (Lot 17) à la SCI ACA, pour un montant de 40 000 €, frais notariés, de taxe foncière et de copropriété en sus,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents permettant la réalisation de ce projet,
- **Dit** que les crédits sont prévus à l'opération 270 « Services techniques » article 2138 du Budget Primitif de la Commune.

n°20210521-066 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Admissions en non - valeur –Budget Commune 2021

Madame Régine GUYOT, Adjointe, fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Trésorier d'admettre en non-valeur la somme de 111.02 € dans le Budget Commune 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :
A l'article 6541, créances admises en non-valeur (pour un montant total de 111.02 €) :
 - ✓ (reprise facture OM 2009 – titre de 2014) : 76,22 € n'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative
 - ✓ (facture photocopies de 2017) : 1.50 € inférieur au seuil de poursuite
(Facture 2 repas de 2015) : 8,30 € inférieur au seuil de poursuite
 - ✓ (facture de 2015, régularisation suite fusion) : 25 € surendettement et décision effacement de dette
- **Précise** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Commune.

Informations diverses

- Demandes de droit de préemption reçues non exercé :

N° dossier	Date de dépôt	Adresse	Nature du bien
IA 21H0013	24/03/2021	2 rue Georges Clemenceau	Habitation
IA 21H0015	06/04/2021	44 rue de Lattre de Tassigny	Habitation
IA 21H0016	09/04/2021	6 B rue de Blanchefeigne	Habitation
IA 21H0017	23/04/2021	8 rue du 14 Novembre 1944	Habitation + garage
IA 21H0019	28/04/2021	33, rue de Genazeville	Habitation
IA 21H0020	29/04/2021	28 rue de Lattre de Tassigny	Habitation + commerce
IA 21H0021	29/04/2021	Les Grandes Prés et Au Champ Martin	Bois + terrain

- Les parcelles communales cadastrées section A n° 486, 487, 489, 490 et 493 sises au Zehelet, auparavant exploitées, sont désormais disponibles. Les exploitants agricoles intéressés peuvent se faire connaître en Mairie
- Remerciements de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes pour l'aide financière apportée lors de la tempête Alex les 2 et 3 Octobre 2020
- Elections départementales et régionales des 20 et 27 Juin 2021 : appel aux volontaires qui seraient disponibles pour tenir les bureaux de vote
- Subventions à venir dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :
 - 2 263 € pour l'aménagement d'un chargeoir et d'une place de retournement à Gadémont
 - 2 836 € pour la mise en place de vidéo surveillance au Pôle socio culturel
 - 94 432 € pour la sécurisation et la mise en accessibilité du Gymnase
- Travaux en cours : réservoir incendie aux Chappes, extension du Gymnase, installations pour l'arrosage sur le terrain de football
- Acquisition d'un véhicule 8 places pour le service périscolaire avec aide financière de la CAF des Vosges
- En partenariat avec l'école primaire, 2 hôtels à insectes seront installés, l'un près du verger, l'autre au pôle socio-culturel
- Dans le cadre de la Semaine du Paysage organisée par la Communauté de Communes des Hautes Vosges du 22 au 30 Mai 2021, 5 animations sont proposées sur le territoire de notre Commune
- Distribution du dernier « Vologne Infos » début juin

- Un feu d'artifices sera tiré le 13 juillet, présence d'un groupe de musiciens, et cérémonie le 14 juillet
- Spectacle des Joli(e)s Mômes le 24 juillet 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Le Maire,
Frédéric THOMAS



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 28 Mai 2021 et transmis au contrôle de légalité le 28 Mai 2021.